

la nouvelle lettre

Directeur de la publication : J. GARELLO

Commission Paritaire : 0411G87909

ISSN : 1951-4727

N° 903 – 20 janvier 2007

Hebdomadaire 1 €

EDITORIAL

LIBERAL SOCIAL OU SOCIAL LIBERAL ?

Libéral social : c'est un pléonasme dangereux. Il s'applique à quelqu'un qui est sincèrement et totalement libéral, mais qui veut expliquer à la ronde qu'il n'y a rien de plus « social » que le libéralisme, parce que la liberté permet à chacun de progresser, et que les plus intéressés à l'affaire sont ceux qui sont aujourd'hui en bas de l'échelle. Etre libéral, c'est donc, par la force des choses, être social. Est-il besoin d'y insister ? Jadis HAYEK avait sévèrement tancé son élève et ami Ludwig EHRARDT, le père du « miracle allemand », qui à l'occasion d'une grande échéance électorale avait fait sien l'expression « économie sociale de marché ». L'économie de marché est nécessairement sociale parce qu'elle repose sur les relations contractuelles entre personnes libres, et sur les services qui vont être échangés : on débouche sur une société de la compréhension mutuelle, de la considération d'autrui et de l'harmonie, comme BASTIAT l'a magnifiquement expliqué. Mais « économie sociale de marché » peut aussi signifier que l'économie de marché en elle-même n'est pas suffisante et qu'il faut lui adjoindre une touche de « social » pour la rendre acceptable par tous.

Cette recherche d'un optimum collectif, se superposant au progrès personnel, débouche sur une contradiction. Car comment atteindre cet optimum collectif ? Il s'agit d'abord d'un concept insaisissable et tous ceux qui se sont essayés à définir une situation de « justice sociale » comme John RAWLS, ont échoué. Par exemple, peut-on dire qu'est « juste » une société où ceux qui ont le moins reçoivent le plus possible ? Qu'est-ce que ce « plus possible » ?

En revanche on sait bien comment les gouvernants procèdent lorsqu'ils veulent instaurer ou approcher la justice sociale : la redistribution est la procédure naturelle. Il faut user de la puissance publique pour prendre aux uns ce que l'on donnera aux autres. Il faut aider, subventionner, exempter, réglementer. Mais qui doit donner et qui doit recevoir ? Et combien ? Ces questions ne seront résolues que par le jeu de la pseudo-démocratie, à travers les pressions exercées sur les gouvernants redistributeurs par les coalitions et corporations qui ont intérêt à recevoir la manne publique, et font valoir le poids de leurs votes, de leurs manifestations voire de leurs exactions. Qu'est devenue alors la liberté des plus mal placés dans le jeu, ceux qui sont dépouillés du droit de propriété sur leur « réussite », obtenue par la qualité de leur service personnel à la communauté, leur ardeur au travail, leur esprit d'épargne et d'entreprise ?

Or, le social libéral est devenu le personnage à la mode. Il flatte la tentation redistributive, il répond aux pulsions de l'envie, de l'égalitarisme. Et il dévoie le pouvoir politique : légitimé quand il fait respecter les droits individuels, voici que l'Etat devient arbitraire quand il crée des « droits sociaux », une mécanique spoliatrice, fiscaliste et dirigiste : « Cette grande fiction sociale à travers laquelle chacun croit vivre aux dépens de tous les autres » (BASTIAT). Qu'est devenu le libéralisme dans l'affaire ? Les socialistes eux-mêmes reconnaissent à l'économie de marché une certaine efficacité, c'est un bon instrument de la justice sociale. Ils sont « pour l'économie de marché », mais « contre la société de marché ». Sans souci de cohérence et sans peur du ridicule, on peut être pour la libre entreprise et contre la propriété privée, pour le libre échange et contre la concurrence, pour l'économie de marché et contre les marchands et le profit. Cette confusion mentale ne conduit qu'à la ruine économique et à la désorganisation sociale, à la lutte de tous contre tous pour se disputer les miettes d'un gâteau qui aura disparu pour avoir été trop partagé.

Vous aurez deviné pour quelle raison je rappelle ces vérités premières. C'est que le candidat de la droite française est apparu aux yeux des commentateurs et des électeurs comme un « libéral social ». J'avoue ne pas savoir à cette heure s'il n'y pas chez lui quelque « social libéral ».

Quand Nicolas SARKOZY vante les mérites du travail personnel, quand il salue la réussite due à l'effort, à l'entreprise, à l'épargne, il tient un discours libéral. Quand il rappelle les vertus morales qui s'apprennent à l'école et les vertus civiques indispensables à l'harmonie sociale, il tient un discours libéral. Quand il rappelle aux fonctionnaires et salariés du secteur public qu'ils sont au service du public et ne sauraient jouir d'aucun privilège, il tient toujours un discours libéral. Quand il s'engage à diminuer les impôts, notamment ceux qui frappent l'épargne et le patrimoine, il tient encore un discours libéral.

Mais quand il entonne l'hymne au dialogue social, à la participation, quand il multiplie les promesses de « droits sociaux », y compris le droit au logement, quand il se fait le chancre du patriotisme économique et condamne le dumping fiscal, quand il endosse les utopies anti-capitalistes de Nicolas HULOT, ou quand il prône la discrimination positive, on comprend que la rupture qu'il propose est réellement « tranquille », et que le règne de la pensée unique risque d'être durablement prolongé.

En fin de compte, le discours est difficilement lisible. Certaines phrases révèlent une lucidité et un courage peu communs, elles enflamment les militants mais aussi ceux qui en ont assez des stupidités et des violences qu'on leur fait subir depuis un demi-siècle au moins. Mais il faut tout écouter, les paroles comme la musique. Sur une musique libérale les paroles sont souvent sociales et, pour tout dire, socialistes. La partition elle-même est écrite en mode étatique. Sur les problèmes de l'école, des assurances sociales, des libertés locales, un silence total entoure les solutions qui passent par la concurrence, l'initiative privée et les procédures marchandes.

Je souhaite qu'au cours des mois à venir, les ambiguïtés disparaissent, et que Nicolas SARKOZY, comme les autres candidats, parle haut et clair. « Soyez socialistes, soyez libéraux, mais dites la vérité » demandait Jacques RUEFF. Chez beaucoup d'électeurs, dont je suis, le besoin de vérité est pressant. La vraie rupture c'est de se dire libéral. Il est vrai que ce n'est pas une rupture tranquille.

Jacques Garelo

Conjoncture

CONCURRENCE A LA MODE EUROPEENNE

C'est l'heure des bilans, dans tous les domaines. Pour sa part, Neelie KROES, commissaire européen en charge de la concurrence, a tenu, lors de son récent passage à Paris, à dresser le bilan de ses deux premières années d'activité. Si nous approuvons la politique de concurrence quand elle consiste à ouvrir les marchés, nous ne l'accepter quand elle prétend « organiser le marché » suivant des critères arbitraires. La concurrence, c'est le libre accès au marché, et peu importe la façon dont le marché se structure sous la pression des consommateurs et des producteurs.

« Une concurrence ouverte est essentielle »

Neelie KROES était donc de passage à Paris, et elle s'est exprimée devant les membres de l'European American Press Club. Officiellement elle devait présenter le plan énergétique adopté par la Commission, visant à faire fonctionner le secteur au profit des usagers (consommateurs ou entreprises) et remettant en cause le comportement anticoncurrentiel des monopoles publics comme GDF. Madame le commissaire conteste le manque de transparence et les manipulations incessantes des prix, ainsi qu'un niveau de protection trop élevé. Jusque là, rien à dire. Mais Neelie KROES en a profité pour se féliciter des bons résultats qu'elle aurait obtenus au cours de ses deux premières années de mandat à la tête de la Direction de la concurrence. Elle a commencé par une pétition de principe, parlant d'une philosophie de la concurrence « pas si différente de celle des Etats-Unis » : « Nous sommes tous convaincus qu'une concurrence ouverte- et même agressive- est essentielle pour une économie saine et dynamique. Et aussi que les règles de la concurrence

doivent protéger non les entreprises, mais les consommateurs ». Elle a évidemment raison. Dans une économie de marché, la concurrence est essentielle. Et celle-ci ne doit pas se limiter au territoire national, voire européen, mais elle doit être sans frontières. La concurrence pousse les entreprises à s'adapter sans cesse, à se débarrasser de leurs impuretés, comme le dit Victoria CURZON-PRICE (comme « une machine à laver »). Et elle a toujours pour effet de favoriser les clients en leur offrant les meilleurs produits au moindre prix. Il faut donc tout faire pour favoriser la concurrence.

Les concentrations menacent-elles la concurrence ?

C'est là que les difficultés commencent. Dans son bilan Neelie KROES a en effet mis en avant la lutte contre les ententes et les concentrations. C'est une thèse bien connue, très en vogue en France où la Commission de la concurrence veut être le gendarme des marchés et mettre sous surveillance toutes les opérations de concentration. Au niveau européen, la Commission européenne n'est pas en reste ; elle a contrôlé 356 opérations de fusion acquisition et l'année dernière elle a distribué 1,8 milliards d'euros d'amendes pour condamner les cartels. Les amendes sont proportionnées aux années de comportement « illégal » et les entreprises récidivistes verront leurs sanctions financières doublées.

Cette conception des atteintes à la concurrence vient directement du modèle néo-classique de concurrence pure et parfaite, qui inspire hélas la presque totalité des juges dans le monde entier (Etats-Unis compris). Pour ce modèle, un marché est dit concurrentiel quand il réunit simultanément cinq caractéristiques : polycité (un grand nombre d'entreprises), atomicité (toutes les entreprises sont de faible taille), homogénéité (toutes les entreprises vendent le même produit, il n'y a pas de discrimination), fluidité (libre entrée et libre sortie des entreprises) et transparence (information parfaite des clients et des concurrents, notamment sur les prix). Il est inutile de dire qu'un tel marché n'a jamais existé, et n'existera sans doute jamais. Mais ces critères permettent aux juges de « façonner » les marchés à leur convenance, dénonçant ici une entente, là une position dominante, ou encore un monopole.

Car dans la réalité, les entreprises sont évidemment de tailles différentes (c'est ce qui fonde la concurrence) et leur nombre ne fait rien dans l'intensité de la concurrence. Un marché où opèrent de nombreux fabricants, mais où existe un numerus clausus à l'entrée, et où les prix sont fixés par l'Etat, n'est pas concurrentiel, alors qu'un marché ouvert (comme l'automobile par exemple), même s'il n'y a que deux entreprises nationales, est concurrentiel. Concurrentiel aussi un marché où il n'y a qu'un seul vendeur parce que lui seul sait fabriquer le produit, alors que d'autres pourraient y entrer librement mais n'ont pas les compétences voulues ou les conditions requises : toute innovation crée un monopole. De même une concentration d'entreprises ne menace en rien la concurrence si le marché reste ouvert et une entente n'a jamais de caractère durable. Dans ces conditions, les attaques contre Microsoft, au nom de la concurrence, sont absurdes. C'est en empêchant les regroupements nécessaires que l'Etat- ou Bruxelles- limitent artificiellement la concurrence.

Les Etats, véritables adversaires de la concurrence en Europe

On reconnaîtra cependant à la Commission le mérite de s'attaquer sans complaisance aux vrais destructeurs de la concurrence, qui sont les Etats. Les Etats détruisent la concurrence en pratiquant le protectionnisme. C'est ce qui se passe quand, au nom du patriotisme économique, on empêche les concurrents étrangers d'entrer ou de se développer ou de fusionner avec des entreprises nationales. C'est ce qui se passe quand des aides d'Etat viennent fausser la concurrence et empêchent celle-ci de jouer. C'est surtout ce qui se passe quand, au nom de la défense des services publics, on prétend empêcher le secteur privé de jouer son rôle et de concurrencer l'ancien monopole public. Dans ce domaine, l'action européenne a été bénéfique. Peu à peu, au grand dam de la France, les services publics s'ouvrent les uns après les autres à la concurrence, de la poste aux télécommunications en passant par les chemins de fer ou le gaz et l'électricité. La concurrence est ainsi en permanence menacée par les dirigeants politiques, soumis à la pression des corporations, des syndicats et des entreprises publiques. C'est pourquoi il est assez paradoxal de parler de « politique de la concurrence », puisque la protection de la concurrence consiste précisément à lutter contre la politique menée par les Etats. Pour être clair, il faudrait parler de la politique anti-concurrentielle des Etats et de la discipline concurrentielle que cherche à faire respecter Bruxelles. Le danger est né de ce que Bruxelles, à son tour, a voulu se donner une « politique de la concurrence » ! Qui custodet ipsos custodies ? Qui gardera les gardiens eux-mêmes ?

L'EUROPE DES CONTRIBUABLES : CONCURRENCE FISCALE ?

Nous vous offrons ici la retranscription de la deuxième partie de la présentation audiovisuelle de la journée consacrée à la concurrence fiscale. Après avoir vu dans quelle mesure l'harmonisation fiscale est néfaste, il s'agit ici de montrer les bienfaits de la concurrence fiscale et de rappeler son aspect démocratique. Nous verrons aussi comment ISF et impôt progressif sur le revenu sont des mauvaises solutions qui, parce qu'elles sont inefficaces, sont aussi anti-sociales.

Le modèle suisse

Le contraste est complet avec le modèle suisse, qui inquiète tant les autorités européennes, parce que la concurrence fiscale y est très importante.

La part des impôts de la confédération (45 %) y est faible par rapport à celle des impôts du canton (30 %) et de la commune (25 %). Certains cantons, comme Appenzell, ont des prélèvements légers, et attirent un tourisme fiscal important. Il y a ainsi un mouvement permanent d'évasion et de tourisme, en fonction des fiscalités comparées. Le canton de Genève est en train de se vider de ses entreprises, et ne vit que de la présence sur son territoire d'organisations internationales peu regardantes sur les impôts.

Certes, le fédéralisme n'est pas la garantie absolue de la concurrence fiscale. La dérive centralisatrice et harmonisatrice est un risque permanent. Les Allemands en ont fait l'expérience et aujourd'hui le pouvoir fiscal des Länder a été très affaibli. Dans plusieurs pays d'Europe centrale, après la vague de désétatisation, on assiste maintenant à la revanche de l'Etat. Le risque du rejet de la concurrence fiscale existe, même en Suisse.

Mais la force de la nation helvétique est que les citoyens ont gardé entre leurs mains le pouvoir fiscal. Ils ne sont pas prêts à l'abandonner aux hommes politiques. Pour les Suisses, aucune dépense, aucun impôt ne peut exister sans leur accord.

Le modèle suisse repose en fait sur ce que l'on peut appeler une démocratie budgétaire.

Le fédéralisme fiscal

La démocratie suppose en effet que le citoyen détienne le pouvoir, les élus et les gouvernants ne tirant leur autorité que de la délégation qui leur est donnée. A la démocratie « représentative » il faut donc adjoindre de fortes doses de démocratie directe. Le referendum fiscal d'initiative populaire est une procédure qui a fait ses preuves, non seulement en Suisse, mais aussi aux Etats-Unis. Les grandes baisses d'impôts de l'administration Reagan ont été préparées par les referendums qui dans une quinzaine d'Etats ont tantôt limité le montant du budget, tantôt indexé la croissance des impôts sur celle de la production.

On en arrive ainsi au concept de fédéralisme fiscal, rendu célèbre par Milton Friedman et Dwight Lee. Il est le complément de l'idée de subsidiarité : c'est d'abord au niveau le plus proche du citoyen que l'impôt doit être voté, ensuite les instances locales peuvent voter des impôts pour une instance de niveau supérieur, ainsi de suite jusqu'à l'Etat ou la Fédération.

Curieusement ce système est pratiqué en Europe, puisque le budget européen n'a de ressources que celles que lui octroient les Etats membres. Hélas le fédéralisme fiscal est bien malmené au sein des Etats membres eux-mêmes, et le Parlement européen réussira sans doute à s'affranchir de sa dépendance budgétaire pour avoir « ses » propres impôts.

La machine à broyer le contribuable européen est en marche.

Concurrence et justice fiscale

Le contribuable européen est-il en mesure de se prémunir contre l'appétit budgétaire de l'Europe et la volonté centralisatrice des partisans de l'harmonisation ?

Il s'agit pour lui de faire respecter ses droits individuels, et notamment ses droits de propriété.

Si l'Europe devait prendre le chemin de la concurrence plutôt que de l'harmonisation, un grand progrès serait réalisé.

On le perçoit dès maintenant avec les flux de capitaux qui se redistribuent entre les différents pays, et avec les délocalisations : le tourisme fiscal européen est en train de s'amorcer.

Certains trouvent ces comportements immoraux, contraires au patriotisme économique, ou à la loyauté des échanges, et ils y voient un effet de la concurrence « sauvage ». Il s'agit en fait d'un progrès vers la justice fiscale. Car seul est juste un impôt qui d'une part est voté démocratiquement par ceux qui le payent, et d'autre part ne viole pas les droits individuels.

La justice de l'impôt passe par la protection de la propriété privée contre l'arbitraire du pouvoir. Quand les contribuables se voient confisquer la fortune et les revenus qu'ils ont acquis par leur travail, leur épargne et leur entreprise, ils sont en droit de se défendre en faisant jouer la concurrence fiscale. Et si l'impôt dit de « Solidarité sur la Fortune », établi pour des raisons purement idéologiques, fait fuir les capitaux de France et coûte aux Français quelques pertes d'emplois et de pouvoir d'achat, ce n'est que la conséquence d'une injustice fiscale. Comme elle frappe d'abord les Français les plus modestes on en déduit que l'injustice fiscale conduit aussi à l'injustice sociale.

Demain la flat tax ?

Si l'Europe s'engage dans la voie de la concurrence fiscale, elle entraînera sans doute beaucoup de pays vers la flat tax. Quinze pays ont fait ce choix, et les résultats sont tous positifs.

Parce qu'elle est proportionnelle, la flat tax a pour elle d'être plus juste que les impôts progressifs et redistributifs. La performance et la réussite n'étant plus pénalisées, elle stimule la croissance, c'est la raison pour laquelle elle a eu tant de succès dans les pays qui voulaient aboutir à un rattrapage rapide de leur économie.

Elle ne crée pas de distorsion entre les diverses activités ou les différents placements, puisque toutes les ressources sont taxées également, quelle que soit leur origine.

Enfin elle est d'une grande simplicité dans la vie courante et dans la gestion administrative des recettes fiscales.

Mais il va de soi que le succès de cette nouvelle fiscalité, et de façon plus générale de toute concurrence fiscale, tient aux réformes qu'elle exige. Les Etats renoncent désormais à ce qui est devenu une spoliation injuste et se contentent de lever les seuls impôts nécessaires à la production des biens publics incompressibles, et aux interventions en subsidiarité.

La vraie réforme fiscale est une vraie remise en cause de la place de l'Etat dans la nation.

La concurrence fiscale : une harmonisation démocratique

L'ouverture de l'Europe à la concurrence, comme la mondialisation, met en fait les Etats nationaux eux-mêmes en concurrence.

Les uns après les autres, ils en viennent à se réformer pour ne pas pénaliser leurs citoyens et empêcher le « vote avec les pieds » qui conduit les hommes et les capitaux à fuir le territoire où s'exerce la spoliation étatique.

Cette poussée permanente a été observée aux Etats-Unis, quand on a vu les Etats de l'Est et du Nord se vider de leur substance. Peu à peu, ils ont été amenés à revoir leur fiscalité, leur réglementation, leurs systèmes sociaux.

A terme, tout le monde est forcé de s'aligner. C'est une forme d'harmonisation qui se distingue de celle que visent les constructivistes européens sur trois points :

- d'une part elle ne se fait pas contre la concurrence, mais par la concurrence ;
- d'autre part elle ne se fait pas sous la contrainte d'un pouvoir central, mais par le mouvement naturel des lois du marché ;
- enfin, et le plus important, elle se fait dans le sens d'un plus grand pouvoir des citoyens, rendus maîtres de leurs impôts par une décentralisation des décisions de dépenses, et par le libre choix de leur localisation.

En ce sens, on peut conclure que la concurrence fiscale débouche sur une harmonisation démocratique. Puisse l'Europe s'engager dans la voie de la concurrence fiscale !

CHAVEZ : COMMUNISME PUR ET DUR

Si LULA, président du Brésil, vire à droite, comme nous l'avons expliqué il y a quinze jours, considérant qu'être de gauche est une maladie infantile, il n'en va pas de même du président du Venezuela, Hugo CHAVEZ, qui, lui, poursuit sa marche vers un communisme pur et dur.

Au chapitre des libertés publiques, il vient de porter une nouvelle atteinte à la liberté d'expression, en ne renouvelant pas la concession de RTC, une télévision privée, la plus ancienne du pays, qui était la voix de l'opposition. Seules demeurent les chaînes officielles, dotées de nouveaux moyens ; elles n'ont pourtant aucune audience.

De même, il fait un pas vers le parti unique, en obligeant tous ses partisans, divisés jusque là en de nombreuses formations, à se regrouper dans un seul parti, le parti socialiste unifié. Quant aux partis d'opposition, qui ont boycotté l'élection parlementaire, manifestement non démocratique, ils ne sont plus représentés au Congrès : voilà une assemblée à parti unique...

En ce qui concerne la liberté économique, le gouvernement vénézuélien a imposé la compagnie nationale (publique donc), PDVSA comme actionnaire majoritaire dans toutes les exploitations du pays : en clair une nationalisation totale du secteur énergétique. Les contrats de concession ont été unilatéralement transformés en contrats d'association dans lesquels la compagnie nationale est majoritaire. Comme si cela ne suffisait pas, il vient d'annoncer qu'il allait nationaliser tout ce qui était privé dans l'électricité et les télécommunications, pour « les rendre au pays ». Certaines entreprises, comme Total, ont refusé tout accord, mais leurs actions seront confisquées, et sans aucune compensation : ce n'est même plus une nationalisation, c'est une spoliation pure et simple. En toute logique, des poursuites judiciaires pourraient être entreprises sur le plan international. Mais CHAVEZ n'en a que faire. Au demeurant PDVSA est une entreprise très « sociale » ; elle n'a pas hésité il y a quelques années à renvoyer 18 000 de ses salariés, coupables d'avoir fait grève.

Dernier épisode en date, un remaniement du gouvernement, avant même le début du nouveau mandat de CHAVEZ. Les « modérés » -tout est relatif- ont tous été remplacés par des purs et durs, des partisans d'une « société socialiste ». Le nouveau ministre des finances Rodrigo CABEZAS a promis « un approfondissement des transformations basé sur la construction d'une société socialiste ». Le Figaro, dont l'envoyée spéciale ne cache pourtant pas une certaine sympathie pour ce qui se passe au Venezuela, considère que cette valse des portefeuilles « résume la volonté d'Hugo CHAVEZ de conduire le Venezuela vers une société étatiste, avec en arrière-plan le modèle cubain ».

Le vice-président, Jose Vicente RANGEL, qui offrait pourtant toutes les « garanties » - ex-guérillero, ayant le portrait d'ALLENDE dans son bureau, mais, paraît-il « homme de dialogue » - a été remplacé par Jorge RODRIGUEZ, qui avait fait preuve « d'efficacité », pour ne pas dire de servilité, à la tête du conseil national électoral. C'est un partisan de la ligne dure contre l'opposition. Il avait fait « ce qu'il fallait » à la tête des autorités électorales à l'occasion du referendum mettant en cause le mandat de CHAVEZ. Bref tout ce beau monde affiche sa volonté de faire avancer le régime « dans la direction du socialisme du XXI^e siècle ». En attendant, c'est l'incompétence du gouvernement qui saute aux yeux : 582 assassinats dans la seule ville de Caracas pour le seul mois de décembre !

Mais cela ne suffit pas. Il place aussi sa famille aux postes clefs, son frère devient ministre de l'éducation, son père est gouverneur d'un Etat, son cousin dirige l'entreprise pétrolière nationale. Et CHAVEZ vient de réclamer des pouvoirs spéciaux pour modifier la constitution et pour gouverner par décret, afin de construire « la république socialiste du Venezuela ».

Ainsi, en Amérique latine, la succession de CASTRO, sans doute mourant, est-elle assurée par CHAVEZ et aussi par le nouveau président bolivien, MORALES, qui est sur la même ligne. La « sainte Trinité anti-impérialiste » peut perdre son père, les deux autres sont bien là. Le malheur atteint les peuples d'Amérique Latine. Alors que partout les pays pauvres se développent grâce à la liberté économique, la voie marxiste dans ces pays va les plonger dans la misère, la violence et l'esclavage.

RETRAITES A COR ET A CRI

COR : Conseil d'Orientation des Retraites. Il vient de pousser un cri d'alarme, et le dossier des retraites fait ainsi irruption dans la campagne – du moins faut-il l'espérer.

C'est pourtant un sujet que tous les candidats voulaient éviter : la gauche, parce qu'il ne faut pas fâcher les syndicats, surtout à propos des régimes spéciaux des entreprises publiques, la droite, parce qu'elle veut faire croire qu'elle a réglé le dossier une fois pour toutes et elle aussi ne veut pas fâcher les syndicats. Comme nous ne faisons pas partie du paysage politiquement correct, toute une partie du chapitre 3 du Guide du Candidat (www.guideducandidat.org), « Protection sociale : avant l'explosion » est consacrée à cette question en posant le vrai problème : celui de la capitalisation.

Mais voici que le très prudent COR a remis au premier ministre un rapport (volumineux) qui affirme en substance que la réforme de 2003 est loin d'avoir résolu tous les problèmes, ni sur le plan des finances, ni sur celui de l'égalité entre cotisants. Certes, les propositions du COR restent très politiquement correctes, mais à quelques mois des présidentielles il faut reconnaître que cet organisme n'a pas eu peur d'aborder les questions qui dérangent.

Sans doute l'analyse n'a-t-elle rien d'original, mais exprimée par un organisme officiel elle prend un poids particulier dans la campagne. Le constat global se ramène à ceci : dans la meilleure des hypothèses, avec la réforme actuelle, le déficit sera situé entre 2 et 5 points de PIB (soit plus que toute la croissance économique annuelle) en 2050.

Mais le COR attire aussi l'attention sur le scandale des régimes spéciaux, auxquels la réforme FILLON n'a pas osé toucher. Il s'agit de toutes ces entreprises publiques (SNCF, EDF-GDF, RATP, etc.) dans lesquelles le nombre de cotisants est – ou sera – très inférieur à celui des bénéficiaires : une situation démographique explosive elle aussi. Et cela sans parler de tous les privilèges de ces régimes spéciaux, en âge de la retraite, montant des retraites, nombre d'années de cotisations et autres. Le COR invoque « le principe d'équité entre les régimes », dénonçant aussi avec pudeur les passe-droits du secteur public.

Ce qui est intéressant, c'est que ce rapport officiel si édifiant tombe quelques jours à peine après les vœux « aux forces vives » du Président de la République, qui n'avait pas craint d'affirmer que « la réforme des retraites garantit leur équilibre en 2020 ». Or, pour le COR, dès 2020 l'impasse sera de 0,7 points de PIB au moins. Pour atteindre l'équilibre en 2020, il faudrait transférer sur les retraites l'essentiel des cotisations servant actuellement au chômage et donc imaginer que le taux de chômage tombe au plus vite à 4,5% de la population active : cela semble peu réaliste dans l'état actuel des politiques économiques. Et avec une hausse moyenne des salaires de près de 2%. Cela sans parler des régimes publics.

Le COR critique aussi certains aspects de la réforme FILLON comme le maintien des « bornes d'âges de départ en retraite (60 et 65 ans), qui limitent l'efficacité de l'allongement de la durée des cotisations » : en clair, il faudrait relever l'âge de la retraite. Et mettre fin aux départs anticipés, qui freinent le nécessaire emploi des seniors. Mais il faudrait aussi, selon le COR « une plus grande régularité des abondements » au Fonds de réserve des retraites et une « réflexion sur la création de nouveaux financements » : en clair, augmenter massivement les cotisations ou les impôts.

Certes, pas question de bouleverser le calendrier : il ne se passera rien avant les élections. Et l'échéance normale prévue (prudemment) par la loi FILLON (« le rendez-vous d'étape ») est située en 2008. Mais on ne voit pas comment désormais la classe politique, ainsi interpellée, pourrait ne pas se saisir du dossier pendant les semaines électorales qui viennent.

Le mérite du COR aura été au minimum de réveiller une opinion publique ignorante et sous anesthésie. Les Français devraient finir par se poser la question que pour notre part nous ne cessons de placer au cœur du problème : pourquoi s'accrocher au système de répartition ? Le coût en est prohibitif pour les assurés, et l'issue est fatale. On peut laisser quelques plumes en passant à la capitalisation, mais c'est mieux que de tout perdre et de gaspiller les cotisations. Le COR y a pensé, nous l'avons dit.

GOULARD DE RETOUR AU BERCAIL LIBERAL ?

« Les idées libérales ne sont pas suffisamment portées par l'UMP. On ne gagnera la présidentielle que si les Français qui se reconnaissent dans une modernité libérale se sentent représentés par la future majorité ». Ainsi s'exprime François GOULARD, ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche, dans une interview accordée aux Echos. C'est un fidèle de Jacques CHIRAC, ses propos ne sont donc pas innocents. Mais son analyse est pertinente, et ses formules bien frappées.

« Le libéralisme, ce ne sont pas les délocalisations et les stock-options. C'est d'abord la reconnaissance du caractère fructueux de la liberté des échanges. Si les échanges étaient destructeurs, nous n'aurions pas connu, depuis deux siècles, une telle création de richesses. Le libéralisme, c'est aussi une théorie politique : l'affirmation de l'état de droit. »

Oui, mais MADELIN n'a obtenu que 3,9% des voix en 2002 avec un discours libéral : « Je n'ignore rien des inquiétudes de l'opinion publique. Mais écarter le libéralisme sous prétexte que le mot fait peur en France et que ce courant n'a jamais trouvé une grande approbation populaire serait à la fois une erreur politique et une aberration. Une erreur parce qu'on ne peut pas réduire l'audience des idées libérales au score d'Alain MADELIN et parce que perdre ne serait-ce que 3% des voix, c'est aller à la défaite. Une aberration, parce que nous serions en totale incohérence avec le monde tel qu'il est. Je ne vois d'ailleurs aucune contradiction entre politique sociale et politique libérale. Il peut y avoir une approche libérale des questions sociales, consistant à introduire des segments de compétition pour accroître l'efficacité ».

Le projet SARKOZY ? « Il y a dans ce projet de bonnes choses, en particulier la revalorisation du travail. Mais il y en a de moins bonnes. Je suis en désaccord avec ce qu'il propose en matière institutionnelle. Lorsqu'il prône une forme de protectionnisme européen et critique l'indépendance de la BCE, ses positions ne me paraissent pas non plus très libérales. Et puis il y a, dans le projet, un grand manque : la baisse des prélèvements obligatoires, dont le niveau est une anomalie qui pèse sur la croissance comme sur le pouvoir d'achat. Cela passe par des efforts en matière de réforme de l'Etat, d'harmonisation territoriale, d'organisations de notre sécurité sociale ».

François GOULARD revient-il au bercail libéral après un détour (improductif) dans le chiraquisme ?

LE DROIT AU LOGEMENT VU PAR CEAUSESCU

Un Décret du 14 juillet 1984 présenté par le Conseil d'Etat de la République socialiste roumaine, sous l'impulsion de son chef bien aimé, le président Nicolae Ceausescu, stipule : « L'Etat fixe les cadres de la construction de logements neufs (HLM) et fixe les prix de vente ainsi que ceux des loyers. L'Etat décide la création de plusieurs milliers de logements par an et un total de plusieurs dizaines de milliers durant le prochain quinquennat (les cinq prochaines années). Tout personne devra être logée dignement et les représentants des organismes de décision peuvent demander le logement ou le relogement d'urgence d'une ou plusieurs personnes. L'Etat et l'administration municipale se portent garants de cette obligation de bénéficier d'un logement. »

Toute ressemblance avec des mesures analogues prises récemment dans un pays qui se prétend capitaliste et démocratique est purement fortuite.

AU SOMMAIRE DU N°903 :

EDITORIAL : Libéral social ou social libéral ? pp. 1-2

CONJONCTURE : Concurrence à la mode européenne pp. 2-3

SPÉCIAL UNIVERSITÉ D'ÉTÉ : L'Europe des contribuables : concurrence fiscale (II) pp. 4-5

ACTUALITÉ QUI NOUS FAIT RÉFLÉCHIR : Chavez : communisme pur et dur p. 6 – Retraites à COR et à cri p. 7 – Goulard de retour au bercail libéral ? p. 8 - Le droit au logement vu par Ceausescu p. 8

ABONNEMENT DE 1 AN (40 Numéros) : € 40.00.

ABONNEMENT DE SOUTIEN (UN AN) : € 95.00.

LIBERTE ECONOMIQUE ET PROGRES SOCIAL

35 Avenue Mac Mahon - 75017 PARIS - Tél. : 01 43 80 55 18

www.libres.org